

Réponse de la Mairie de Gramat
à la Chambre régionale des comptes

En application des articles L. 243-5, R. 243-13 et R. 243-14 du code des juridictions financières, vous avez la faculté d'adresser une réponse écrite dans le délai d'un mois. Cette réponse engagera votre seule responsabilité et sera jointe au rapport d'observations définitives :

- 1) *Si l'objectif d'attractivité démographique constitue un enjeu important identifié par la collectivité et que des actions sont menées, aucune stratégie n'est véritablement définie pour en décliner les modalités de mise en œuvre.*

L'amélioration de la démographie passe en premier lieu par un maintien des populations actives sur le territoire nécessitant 2 axes de travail : la redynamisation de l'économie locale (entreprises, artisans, commerces) et la disponibilité de services sociaux primordiaux (éducation et santé).

L'action d'attractivité économique est primordiale, elle sera menée en collaboration avec la communauté de communes Cauvaldor. La commune mettra en jeu ses capacités à faciliter l'implantation (terrains et infrastructures) d'entreprises et à relancer l'offre commerciale de centre-ville.

L'action sur les services sociaux est plus difficile à gérer par la seule commune car le soutien des pouvoirs collectifs (département et région) est généralement peu efficace face aux organismes administratifs (ARS, Académie, DGFIP ..) qui en organisent la décroissance dans les petits territoires. Toutefois la rénovation du service d'accueil hospitalier a pu être récemment prise en compte par un financement de l'Etat.

La commune visera à soutenir une offre d'habitat rénovée aux nouveaux arrivants, si possible à développer une infrastructure d'accueil troisième âge complémentaire, et à engager les actions concertées public-privé d'attractivité de type bourg-centre (rénovation du centre économique de la ville).

- 2) *L'enjeu pour la commune est désormais de dégager des excédents de fonctionnement pour reconstituer ses réserves tout en maintenant le niveau de ses investissements. Elle doit pour cela mettre l'accent sur la maîtrise de sa masse salariale*

Les contraintes de service en matière d'éducation et de social ont conduit la commune à un niveau trop élevé de la masse salariale en rapport aux ressources référentes de dotations qui n'ont cessé de baisser dans la période ; le transfert de quelques compétences vers la Communauté de communes n'ayant rien amélioré en matière de postes ; enfin l'effet de l'évolution salariale annuelle de 1.5 à 2% a conduit à accroître en 2019 la dépense annuelle de 150 k€, niveau représentant la moitié de l'épargne nette.

La commune a donc engagé un plan de stabilisation des dépenses de personnel dans ses lignes de gestion LDG 2022-2026 qui vise à ramener la masse salariale corrigée de 2030 k€ en 2022 à un niveau de 1950 k€ en 2026, soit 60% des dépenses de fonctionnement évaluées à 3150 k€ à cette date ; l'action nécessite de ne remplacer que 10 postes (contraintes de la fonction publique) sur le volant de 15 retraites dont la majorité de départ est attendue entre 2024 et 2026.

Atteindre un objectif de 56% plus usuel nécessiterait la suppression de 4 postes supplémentaires, ce qui est actuellement peu compatible au vu des compétences nécessaires à son fonctionnement. L'action complémentaire consistera donc à rechercher des capacités de recettes additionnelles sur deux axes :

- la location d'infrastructures communales : salle des fêtes, résidence de tourisme, locaux fonctionnels, habitats locatifs.
- la création d'infrastructure productive d'énergie (toitures solaires) sur le parc communal.

3) Sous réserve d'un recours maîtrisé à l'emprunt et du maintien du niveau d'épargne brute, la capacité de désendettement resterait raisonnable au prix toutefois d'un ralentissement des investissements

La commune dispose de 2 atouts importants :

- a) Fin 2021, le bilan en Investissement ressort avec un solde positif de 270 k€, qui traduit la stabilisation menée ces 2 dernières années sur les dépenses des grands projets d'infrastructures
- b) Le niveau annuel de remboursement des emprunts passés ne sera plus que de 95 k€ en début 2023, avec une dette par habitant qui est très basse et autorise l'engagement d'un emprunt compris entre 1.5 et 2.0 M€ tout en restant en deçà du niveau usuel de 850 €/hab , soit encore à 4.8 année de remboursement pour un seuil à 10 ans.

Les ressources propres issues du fonctionnement et de ventes d'infrastructures ou terrains ont été évaluées et permettront d'assurer les investissements récurrents (remise à niveau, économie énergie) sur les matériels et infrastructures patrimoniales de l'ordre de 250 k€ annuels.

L'emprunt de 1.5 M€, complété des subventions du programme Petite Ville de Demain, doit permettre d'engager des dépenses pour 1 M€ par an sur 5 ans pour la redynamisation du périmètre du centre-ville, des infrastructures associatives, et des espaces collectifs.

Ces projets de dépenses d'investissement resteront raisonnés, afin que les écarts résiduels puissent servir à compléter l'acquisition d'un patrimoine rentable de la commune en compensation de la vente du patrimoine non utile.

4) La contraction de son autofinancement, du fait de la diminution des produits et de l'augmentation des charges ... Très sollicité, le fonds de roulement est négatif de près de 0,3 M€ fin 2020.

Depuis, les dépenses de fonctionnement des années 2020 et 2021 ont été particulièrement gérées de manière serrée afin de stabiliser ces dépenses autour de 800 k€. Ces années ont permis de tester la capacité de répartition des activités en régie (réactivité et spécificité) et

celles en sous-traitance (moyens/compétences, matériels adaptés, temporalité) ; il devient progressivement possible de réguler ces dépenses suivant ces deux modes fonctionnels.

Les actions engagées en 2021 permettent d'envisager une épargne nette compatible d'un niveau de 150 k€ annuel, ce qui conduirait à renouveler le fonds de roulement sur la mandature à un niveau proche de 400 k€ (2 mois de masse salariale et 10% des dépenses du fonctionnement).

5) l'activité du cinéma « L'atelier » est structurellement déficitaire. La commune est ainsi amenée à verser chaque année une subvention d'équilibre

La structuration d'une activité culturelle en territoire rural est souvent déficitaire lorsque les frais de personnel générés ne peuvent correspondre au prix maximum réaliste proposable à un petit volume de population et dont le montant (6.5 €) est bien plus faible qu'en zone urbaine (12€). C'est le cas du cinéma de Gramat qui dessert aussi les populations des autres communes du bassin de vie, mais qui en assure seule l'écart financier.

Afin de minimiser cet écart, il est envisagé d'associer la fonction cinéma à une relation culturelle enrichie, d'une part dès 2023 avec l'implantation d'une Microfolie, d'autre part par des activités évènementielles additionnelles, et de dégager quelques ressources supplémentaires par des ventes de produits de consommation.

Conclusion

Le rapport souligne avec justesse la complexité de la gestion municipale et le difficile équilibre que doivent trouver les collectivités pour assurer leurs missions de plus en plus croissantes avec des recettes de moins en moins présentes. Cependant, il faut rappeler les contraintes budgétaires, depuis plusieurs années, qu'impose l'Etat aux collectivités. Je ne citerais que quelques exemples mais qui, bout à bout, font supporter aux collectivités en général et à la nôtre en particulier, des charges nouvelles :

CHORUS : la mise en place du nouveau plan comptable a transféré aux collectivités de nouvelles charges ce qui a eu comme conséquence des coûts nouveaux en logiciel, en maintenance et en personnel. Ces dépenses étaient historiquement assurées par les trésoreries.

CNI et passeport : l'Etat a demandé que les collectivités assurent ce nouveau service à la population en contrepartie d'une aide financière. L'évaluation de cette nouvelle charge s'élève en réalité à plus de 28 000 € alors que nous ne percevons que 8 000 € d'aide.

Depuis plusieurs années également, l'Etat demande aux collectivités une plus grande prise en charge concernant le fonctionnement des écoles primaires publiques. Certes, il y a des aides sur certains investissements (DETR, ...) mais très peu concernant le fonctionnement. A titre informatif, entre 2015 et 2020 nous avons eu une augmentation de plus de 5 % des frais liés au service scolaire.

Enfin, autre exemple de frais induits, la trésorerie de Gramat vient de fermer. Dorénavant, nous devons porter nos régies à St Céré, 5 régisseurs qui, une fois par mois perdront une matinée sans compter les frais de véhicule. Nous avons également de nouveaux frais bancaires. Cela peut paraître insignifiant, mais in fine, l'ensemble de ces dépenses supplémentaires vient grever notre budget d'année en année.

Nous pourrions citer bien d'autres exemples de nouvelles contraintes financières (assainissement, statut de la fonction publique, norme environnementale, ...) et si vous opposez ces nouvelles dépenses à la diminution de la DGF, il est aisé de comprendre que notre collectivité a de plus en plus de mal à équilibrer son budget de fonctionnement tout en assurant ses missions premières, et par conséquent celles liées à l'investissement sur ses biens communaux.

Cependant, et comme indiqué en préambule, nous avons pris en effet des orientations tant pour diminuer nos dépenses (masse salariale, énergie, ...) que pour augmenter nos recettes (diminution des taxes foncières via des ventes de patrimoine, les Ségalières, ...). Cependant, les effets de ces décisions ne seront perceptibles que dans les prochaines années, statuts de la fonction publique territoriale obligent !



Le Maire

Michel Sylvestre